



# Prestation « Socle »

## Etape 0 - Informations générales sur la rénovation énergétique globale

Prestation gratuite comprenant un échange téléphonique avec l'un de nos conseillers en rénovation performante et la délivrance de documentations et d'outils.

- Découverte sommaire de votre projet,
- Présentation de la rénovation performante et de ses différences avec la rénovation par geste,
- Introduction étapes et aux différents postes de travaux concernés par une rénovation performante,
- Présentation des bénéfices attendues d'une rénovation performante,
- Information sur les règles d'urbanisme applicables à la rénovation énergétique,
- Inventaire des aides financières et matérielles aux travaux et au conseil,
- Exposé des obligations du maître d'ouvrage,
- Inventaire des labels et des certifications applicables à la rénovation énergétique,
- Présentation du cadre technique, juridique et financier de l'accompagnement proposé.

## Etape 1 – Collecte des éléments du projet

Prestation de préparation réalisée à distance par nos conseillers et experts en rénovation performante

- Recueil et analyse des plans de votre bâtiment incluant si possible plans de masse, de niveau et de façade,
- Collecte des factures des travaux réalisés antérieurement sur le bâtiment,
- Recueil des factures d'approvisionnement en source d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois) et en eau des trois dernières années, et, s'il en existe un, du diagnostic de performance énergétique ou de l'audit énergétique ;
- Estimation de la consommation annuelle d'énergie de la maison liée au chauffage, au refroidissement, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et à la ventilation,
- Administration d'un questionnaire sur vos usages et attentes de l'audit et notamment sur le confort acoustique et thermique, les pathologies constatées, et vos motivations.

## Etape 2 - Découverte de votre projet et du bien

Prestation réalisée dans le cadre d'une visite approfondie de votre maison en votre présence

- Evaluation de vos besoins et de ceux des occupants du logement,
- Identification des contraintes humaines, techniques et organisationnelles,
- Estimation de vos capacités financières pour mettre en œuvre le projet,
- Détermination de vos éligibilité aux dispositifs d'aide nationaux ou locaux,
- Aide à la détermination des scénarios de travaux,
- Information et conseils contextualisés.

## Etape 3 - Aide à la définition de votre projet

Prestation réalisée en une ou plusieurs visio-conférences ou sur site

- Eventuelle analyse d'un audit énergétique<sup>1</sup> réalisé préalablement sur votre maison,
- Conseil et accompagnement au choix du scénario de travaux,
- Aide à la définition de votre programme de travaux,
- Information sur les procédures d'urbanisme obligatoires pour mener votre programme,
- Mise à votre disposition de la liste des professionnels RGE locaux et compatibles avec le scénario de travaux prévu au regard notamment des choix techniques et technologiques,
- Conseil pour votre recherche de professionnels compétents et l'obtention de devis de travaux,
- Accompagnement à la constitution d'outils d'analyse des offres de travaux,
- Conseil pour l'analyse des devis de travaux au regard de leur compatibilité avec votre scénario de travaux retenu et leur prix,



- Information sur votre possibilité de recourir à une maîtrise d'œuvre, avec le cas échéant une aide à la recherche d'un maître d'œuvre et à la passation du contrat de maîtrise d'œuvre sur demande,
- Appui à l'identification des règles d'urbanisme applicables (autorisation préalable, ABF...)
- Etablissement de votre plan de financement prévisionnel incluant les aides mobilisables (nationales et locales) publiques ou privées, et les emprunts sollicités (dont Eco-PTZ, PAR, PAM et PVH).

#### **Etape 4 - Appui à la validation définitive du projet**

Prestation réalisée en une ou plusieurs visio-conférences ou sur site

- Informations et conseils pour déposer vos dossiers de demandes d'aides financières publiques et privées identifiées dans le plan de financement,
- Aide à la compréhension des démarches pour l'obtention des aides,
- Validation des pièces de la demande de subvention avant dépôt sur la plateforme,
- Assistance à l'utilisation des plateformes numériques de dépôt des aides ou à défaut au montage de dossiers papier, jusqu'à la notification de l'octroi de la subvention,
- Soutien à la validation de la faisabilité du projet,
- Appui à la programmation des interventions.

#### **Etape 5 - Accompagnement à la réalisation du projet**

Prestation réalisée à travers plusieurs échanges téléphoniques, visio-conférences ou courriel

- Information sur les différentes phases d'un chantier de rénovation jusqu'à la réception des travaux,
- Conseils sur le suivi de votre chantier et fourniture d'outils,
- Accompagnement pour vous aider à la coordination des entreprises intervenantes,
- Conseils généraux à la résolution des éventuelles difficultés techniques constatées,
- Mise à jour du plan de financement du projet.

#### **Etape 6 - Appui à la livraison de la rénovation**

Prestation réalisée dans le cadre d'une visite à votre domicile et à distance ensuite

- Aide à la réception des travaux au travers de la remise de fiches de réception,
- Etude de la conformité des factures et du projet de travaux par rapport au devis,
- Validation des pièces de la demande de paiement de la subvention avant dépôt sur la plateforme,
- Information sur les recours et démarches possibles en cas de persistance de défauts de qualité,
- Sensibilisation sur la bonne utilisation des équipements installés et du logement rénové,
- Appui à l'obtention des attestations de travaux nécessaires pour bénéficier des aides,
- Informations sur la bonne utilisation du logement (qualité de l'air intérieure, l'utilisation et la maintenance des équipements de chauffage, de ventilation et des solutions de pilotage, le confort d'été, les écogestes et la sobriété des usages),
- Création ou actualisation du carnet d'information du logement<sup>ii</sup>,
- Suivi des consommations énergétiques après le chantier.

---

<sup>i</sup> Décret n° [2022-780](#) du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation et Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique, [Article 8](#)

<sup>ii</sup> Article [L.126-35-2](#) du code de la construction et de l'habitation.